

2021:04:06
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 6^e jour du mois d'avril 2021 à 15 h 30, par visioconférence, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, directrice générale
Ginette Côté, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Emmanuel Tremblay, conseiller
Alain Boudreault, conseiller

Absent : Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Séance extraordinaire du 25 février
 - 3.2. Séance ordinaire du 1 mars
 - 3.3. Séance extraordinaire du 17 mars
4. Lecture et adoption des comptes de mars 2021
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. OTJ Petit-Saguenay : demande de formation d'un comité pour préparer la rénovation du centre des loisirs
6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE
 - 6.1. Daniel Tremblay : Demande de remboursement des taxes de matières résiduelles
 - 6.2. FQM assurance : Renouvellement des assurances 2021-2022
 - 6.3. OTJ de Petit-Saguenay : 1er versement de 20 000 \$ en aide au fonctionnement dans le cadre de l'entente de gestion pour l'Aréna Roberto-Lavoie
 - 6.4. Écoquartier : ouverture d'un poste de chargé de projet
 - 6.5. MRC du Fjord-du-Saguenay : demande d'aide financière pour le Bureau d'information touristique 2021
 - 6.6. MRC du Fjord-du-Saguenay : Approbation de 79 certificats évaluation
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. AIRRL 2020 : Acceptation des résultats de l'appel d'offres pour la réfection d'un segment de 1,2 km du chemin Saint-Louis

- 7.2. Excavation Gagné : Acceptation de la soumission pour le balai de rue
 - 7.3. Cœur du Village : Déplacement du four à pain
 - 7.4. Démolition de la promenade : Location d'un conteneur
 - 7.5. Potvin et Bouchard : Achat de matériel pour des rénovations diverses
 - 7.6. Projet de réfection du terrain de balle : résultat des appels d'offres pour les plans et devis
 - 7.7. Sanidro : Demande de remboursement de M. Jean-Pierre Provencher
- 8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1. Demande d'exclusion de la zone agricole pour un projet de développement de villégiature sur les lots appartenant à Solifor dans le secteur de l'Anse-au-cheval
 - 8.2. FQME : Appui à la demande d'aide financière au Fonds des TPI pour le projet de développement de ski de montagne
 - 8.3. Rivière Petit-Saguenay : Appui à la demande d'aide financière au Fonds des TPI pour la reconstruction d'une passerelle
 - 8.4. Regroupement régional des gestionnaires de ZEC du Saguenay – Lac-Saint-Jean : Appui à la demande d'aide financière au Fonds des TPI pour la mise à niveau du Sentier des Murailles
 - 8.5. Écoquartier : demande d'aide financière au PSPS
 - 8.6. Rénovation Québec : Acceptation de la demande de Marc Gagnon
 - 8.7. OTJ de Petit-Saguenay : Résolution d'appui au projet d'achat d'un chapiteau
 - 9. AFFAIRES NOUVELLES
 - 10. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
 - 11. PÉRIODE QUESTION
 - 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 15 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2021:04:79 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

3.1 2021:04:80 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25^e février 2021 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

3.2 2021:04:81 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MARS 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie

APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2021 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

3.3 2021:04:82 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 mars 2021 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4.1 2021:04:83 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **22 478.41 \$** pour l'année financière **2021**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

QUE Cette liste comprend aussi l'ensemble des dépenses autorisées par délégation au directeur général.

5. CORRESPONDANCE

5.1 2021:04:84 CRÉATION COMITÉ NOUVEAU CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que la municipalité a un projet de construction d'un centre multifonctionnel pour remplacer le centre des Loisirs actuel;

CONSIDÉRANT que le conseil d l'OTJ offre de créer un comité incluant les membres de l'OTJ, le conseil municipal et des citoyens, dans le but d'un monter un dossier sur les besoins de la population et pour faire avancer le projet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la création d'un comité pour la construction d'un centre multifonctionnel et autorise les personnes suivantes à y représenter la municipalité de Petit-Saguenay :

- Philôme La France, maire
- Alain Boudreault, conseiller
- Clara Lavoie, conseillère
- Mireille Lavoie, directrice des travaux publics et inspectrice en bâtiment

6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE

6.1 2021:04:85 REMBOURSEMENT TAXES MATIÈRES RÉSIDUELLES CHALET LAC DES PINS - 2 ANS 430 \$

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Tremblay, propriétaire d'une résidence de villégiature en bordure du Lac des Pins, a fait la demande d'un remboursement de ses taxes de services puisque son chalet n'est accessible que par bateau à partir d'un chemin d'accès situé entièrement sur le TNO de Sagard de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, il a été confirmé que M. Tremblay n'utilise pas les conteneurs de matières résiduelles de la municipalité de Petit-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de rembourser 2 ans de taxes de matières résiduelles (années 2020 et 2021) à M. Daniel Tremblay pour un montant total de 430 \$ (crédit # 2029).

QUE ces taxes de services (ordures, recyclage et compostage) ne lui seront plus facturées à partir de 2022.

6.2 2021:04:86 RENOUELEMENT ASSURANCES MUNICIPALES 2021-2022 C.M. 83-204 -936.2

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les assurances de la municipalité de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay juge encore que cette mutuelle présente la meilleure solution à la gestion de ses

risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay accepte l'offre de renouvellement de FQM Assurances représentant autorisé de La Mutuelle des Municipalités du Québec, pour la période du 26 avril 2021 au 26 avril 2022 pour un montant de 34 017,81 \$ incluant les taxes (Prélèvement # 4224).

**6.3 2021:04:87 PREMIER VERSEMENT AIDE FONCTIONNEMENT OTJ
2021 – 20 000 \$**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'entente de gestion avec l'OTJ de Petit-Saguenay, il a été convenu de verser une aide à l'OTJ pour ses opérations;

CONSIDÉRANT que dans le budget 2021, une aide financière de 60 000 \$ a été prévue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de verser un premier versement de 20 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise un premier versement de 20 000 \$ (Ch. 6592) de l'aide financière de fonctionnement 2021 à l'OTJ de Petit-Saguenay.

QUE le dernier versement de l'année devra être ajusté en fonction des revenus obtenus par l'OTJ pour le prêt d'employé qu'elle effectue avec les municipalités de L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité.

**6.4 2021:04:88 OUVERTURE DE POSTE CHARGÉ DE PROJET POUR
ÉCOQUARTIER**

CONSIDÉRANT que la municipalité a une entente verbale avec M. Jean-Yves Côté pour démarrer un projet d'écoquartier sur ses terrains;

CONSIDÉRANT que dans la demande de financement obtenue au *Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD)* pour financer la planification participative de l'écoquartier, il est prévu d'embaucher un chargé de projet;

CONSIDÉRANT que l'entente avec M. Côté n'est pas encore signée;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal autorise l'ouverture d'un poste de chargé de projet pour le projet d'écoquartier;
- QUE** que l'embauche sera conditionnelle à la signature de l'entente avec M. Jean-Yves Côté.

6.5 2021:04:89 DEMANDE FINANCEMENT 2021 DES OPÉRATIONS DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE PETIT-SAGUENAY DÉPOSÉE À LA MRC DU FJORD

CONSIDÉRANT que le bureau d'information touristique de Petit-Saguenay a été reconnu à titre de porte d'entrée régionale de la région du Saguenay Lac-Saint-Jean sur la route 170 en provenance de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que les organismes régionaux : l'ATR, Promotion Saguenay et la MRC du Fjord du Saguenay ont travaillé de concert avec les autorités locales de Petit-Saguenay afin d'organiser adéquatement les services d'informations touristiques à la porte d'entrée régionale de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le service d'information touristique aux portes d'entrée de la région doit s'étendre sur une période d'au moins six mois;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de l'information touristique est régionale et que la municipalité de Petit-Saguenay n'a pas à assumer seule les coûts reliés à cette opération;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une responsabilité collective qui revient à l'ensemble des municipalités du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay renouvelle sa demande d'aide financière au montant de 20 000 \$ au conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour l'opération du bureau d'information touristique de Petit-Saguenay lors de la saison estivale 2021, dont le budget d'exploitation est de 30 000 \$ annuellement.

6.6 2021:04:90 APPROBATION 79 CERTIFICATS ÉVALUATEURS MRC DU FJORD

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 79 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour des montants de 10 048.33 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 79 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2019-2020-2021 pour une variation totale de **+188 600\$**.

Rôle d'évaluation 2019-2020-2021

73 certificats d'évaluation # 20-100 au 20-172
6 certificats d'évaluation # 21-034 au 21-039

Évaluation au 11-11-2020 =	50 092 800 \$
Variation =	188 600 \$
Évaluation au 10-03-2021 =	50 281 400 \$

Droits de mutation à percevoir : 626.50 \$

Remboursement de taxes :

Aucun

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

**7.1 2021:04:91 APPROBATION SOUMISSIONS TRAVAUX PROGRAMME
AIRRL 2020-2021 – CHEMIN SAINT-LOUIS**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu en date du 14 août 2020 confirmation d'une aide financière maximale de 323 074 \$ pour le projet de réfection d'une partie du chemin Saint-Louis (Dossiers AIRRL-2020-631), présenté au volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux est paru sur le site du SEAO en date du 26 février 2021, comme prescrit par le MAMH.

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé selon les règles prescrites de l'article 935 du Code municipal, et a reçu les soumissions suivantes :

Éric Côté sable & gravier inc.	279 986.00 \$
Lauréat Gagné	288 645.00 \$
Simtrex Inc.	309 469.40 \$
EJD Construction	329 084.29 \$
Fernand Harvey & Fils	371 369.25 \$
Jocelyn Harvey	528 442.12 \$

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** la Municipalité de Petit-Saguenay retienne les services d'Éric Côté sable & gravier inc., au montant de 279 986.00 \$ incluant les taxes, pour effectuer des travaux de réfection d'une partie du chemin Saint-Louis.
- QUE** l'entrepreneur s'engage à réaliser les travaux tels que spécifiés par le bordereau des quantités et des prix.
- QUE** la firme MAGECO LMG soit mandatée pour contrôler la qualité du projet et la surveillance des travaux selon leur soumission accordée par la résolution 2019:10:199.
- QUE** la dépense sera puisée à même le règlement d'emprunt 20-352.

7.2 2021:04:92 ACCEPTATION SOUMISSION BALAYAGE DES RUES 2021

CONSIDÉRANT qu'Excavation Gagné a transmis une soumission pour le balayage des rues et chemins de la municipalité au coût de 175.00 \$ de l'heure plus taxes pour son balai mécanique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal accepte la proposition de Excavation Gagné pour le balayage des rues et chemins de la municipalité au taux de 201.21 \$ de l'heure incluant les taxes.

7.3 2021:04:93 DÉPLACEMENT DU FOUR À PAIN

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déplacer le four à pain pour le projet de crèmerie sur le terrain du cœur du village;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal autorise le déplacement du four à pain pour le relocaliser au terrain de balle.

**7.4 2021:04:94 DÉMOLITION DE LA PROMENADE : LOCATION D'UN
CONTENEUR**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire démolir le pavé de bois de la promenade ce printemps et qu'il faudra disposer des matériaux;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la location d'un conteneur de matériaux secs à Éric Côté Sable & Gravier pour disposer du pavé de bois de la promenade le temps de la démolition;

7.5 2021:04:95 ACHAT DU MATÉRIEL POUR TRAVAUX ESTIVAUX SUR BÂTIMENTS ET MOBILIER URBAIN

CONSIDÉRANT que le conseil prévoit plusieurs travaux sur les bâtiments municipaux et le mobilier urbain pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux d'avoir tout le matériel en inventaire avant de débiter les travaux;

CINSIDERANT que Potvin & Bouchard a transmis une soumission pour fournir tout le matériel nécessaire au coût de 7408.98 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Potvin & Bouchard au montant de 7408.98 \$ incluant les taxes pour la fourniture des matériaux nécessaires aux travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments municipaux et du mobilier urbain.

7.6 2021:04:96 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS PLAN ET DEVIS TERRAIN BALLE (ANNULATION)

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres de services professionnels sur invitation pour réaliser les plans et devis du projet d'amélioration des infrastructures du terrain de balle et a reçu les soumissions suivantes :

Unigec	: 22 880.00 \$
Ashini Consultants	: 34 952.40 \$
Gemel	: 42 540.75 \$

CONSIDÉRANT que ces montants sont trop élevés pour l'argent disponible pour réaliser le projet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal annule l'appel d'offres de services professionnels et va réviser son projet à la baisse.

7.7 2021:04:97 REMBOURSEMENT DÉBOUCHAGE ÉGOUT DU 135 RUE DUMAS

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 135 rue Dumas, M. Jean-Pierre Provencher, a fait déboucher son égout sanitaire par Sanidro qui était obstrué par de la glace;

CONSAIDÉRANT que le bouchon se situait dans l'égout principal de la municipalité et est donc de sa responsabilité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de rembourser M. Jean-Pierre Provencher pour sa facture de Sanidro au montant de 1791.50 \$ (Ch. 6593), pour le débouchage de son égout sanitaire.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 2021:04:98 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DES LOTS 20 à 24 RANG 1 SAGUENAY ET 22 À 25 RANG 2 SAGUENAY

CONSIDÉRANT que Solifor Charlevoix-Saguenay, S.E.C. possède des lots en bordure du Saguenay et désire les faire exclure de la zone agricole afin d'y réaliser un développement de villégiature;

CONSIDÉRANT que les possibilités de développement de la villégiature en dehors de la zone agricole sont grandement limitées à Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole des lots ciblés se limite à une superficie de moins de 2 hectares sur 220 hectares;

CONSIDÉRANT que le dénivelé de ces lots a un profil très accidenté qui élimine toute possibilité d'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que l'exclusion de la zone agricole de ces lots n'aurait pas d'impact sur l'homogénéité du territoire agricole, puisque ces lots sont à la limite entre la zone agricole et une zone de villégiature;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a l'un des indices de vitalité économique les plus faibles du Québec, ce qui témoigne du déclin démographique et des écarts socio-économiques avec les autres municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait contribuer à la revitalisation de la municipalité et à assurer la pérennité des services de proximité.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay recommande l'exclusion de la zone agricole à la Commission de la protection sur le territoire agricole (CPTAQ) des lots 20-1, 20-2, 21, 22-P, 23-P et 24-P du rang 1 Saguenay, ainsi que les lots 22-P, 23-P, 24-P et 25-P du Rang 2 Saguenay du cadastre officiel du Canton de Dumas, afin que Solifor Charlevoix-Saguenay, S.E.C. puisse réaliser un développement de villégiature qui aura des retombées majeures pour la municipalité sans avoir d'impact significatif sur l'activité agricole ;

QUE la municipalité de Petit-Saguenay confirme qu'il n'y a pas d'espace vacant non agricole permettant la construction de résidences de villégiature avec vue sur le fjord du Saguenay.

**8.2 2021:04:99 APPUI DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE MISE
EN VALEUR DES TPI - FQME - SKI DE MONTAGNE PHASE 2**

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) a réalisé 2 pistes de ski de montagne dans la municipalité de Petit-Saguenay en 2020 et le nouveau projet vise à poursuivre l'amélioration du domaine skiable de Petit-Saguenay pour passer le nombre de pistes de 2 à 14 en 2 ans;

CONSIDÉRANT que ce développement majeur se veut une réponse à la demande croissante des usagers pour des sites de qualités et sécuritaires et aura un impact majeur sur l'économie et du tourisme hivernal à Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que la FQME désire présenter une demande d'aide financière au *Fonds de mise en valeur des TPI* de la MRC du Fjord pour réaliser ce projet qui nécessite un investissement de 157 044.61 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay donne son appui à la demande d'aide financière de **25 000 \$** faite à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du *Fonds de mise en valeur des TPI*, par la FQME pour le projet de Ski de montagne à Petit-Saguenay.

**8.3 2021:04:100 APPUI DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE MISE
EN VALEUR DES TPI – ASS. RIVIÈRE PETIT-SAGUENAY - PASSERELLE**

CONSIDÉRANT que l'Association de la rivière Petit-Saguenay désire reconstruire la passerelle qui tourne du sentier longeant la rivière en secteur TPI afin de permettre aux utilisateurs de pratiquer leurs activités de pêche et de randonnée de façon sécuritaire.

CONSIDÉRANT que l'association désire présenter une demande d'aide financière au *Fonds de mise en valeur des TPI* de la MRC du

Fjord pour réaliser ce projet qui nécessite un investissement total de 163 454.50 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 20 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay donne son appui à la demande d'aide financière de **20 000 \$** faite à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du *Fonds de mise en valeur des TPI*, par l'Association de la rivière Petit-Saguenay pour le projet de réfection de la passerelle qui tourne.

**8.4 2021:04:101 PROJET – CORRIDOR MULTIFONCTIONNEL SENTIER
DES MURAILLES – RELIANT RIVIÈRE-ÉTERNITÉ – L'ANSE-SAINT-
JEAN – PETIT-SAGUENAY**

CONSIDÉRANT l'historique des efforts de la Coop Quatre Temps pour mettre en valeur du territoire public forestier entre 2001 et 2014 et particulièrement via le Sentier des Murailles;

CONSIDÉRANT la volonté concertée de positionner la région du Bas-Saguenay de concert avec les trois municipalités comme destination écotouristique et de tourisme d'aventure;

CONSIDÉRANT l'assiette existante de 90 kilomètres du corridor du Sentier des Murailles permettant de relier les municipalités de Rivière-Éternité, de L'Anse-Saint-Jean et de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que les municipalités souhaitent estimer les coûts des travaux requis afin de faire la remise en état du Sentier des Murailles et le raccorder aux cœurs de village des trois municipalités;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales de la Municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay, les municipalités peuvent se concerter et obtenir des soutiens financiers pour la réalisation de projets à des fins récréatives ;

CONSIDÉRANT l'appel de projets en vigueur et la date butoir du 09 avril 2021 comme échéance tenue;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay, de concert avec les municipalités de Rivière-Éternité et L'Anse-Saint-Jean, appuie la demande d'aide financière de **20 000 \$** du Regroupement régional des gestionnaires de ZEC du Saguenay – Lac-Saint-Jean auprès de la MRC du Fjord dans le cadre du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales de concert avec les

municipalités de proximité afin d'évaluer les travaux requis pour la remise en état du Sentier des murailles;

QUE la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à appuyer financièrement le projet à hauteur de 595 \$, à condition que les municipalités de Rivière-Éternité et L'Anse-Saint-Jean contribuent également à hauteur de 493 \$ et 1162 \$ respectivement.

**8.5 2021:04:102 PRÉSENTATION PROJETS PSPS 2020-2021 –
PLANIFICATION PARTICIPATIVE D'UN ÉCOQUARTIER**

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay désire réaliser un projet d'écoquartier à haute valeur environnemental qui sera également planifié dans une démarche d'urbanisme participatif, c'est-à-dire que ce sont les futurs résidents qui détermineront les règles d'urbanisme et d'architecture qui prévaudront dans le quartier, avec l'accompagnement d'une équipe de professionnels et en consultation avec les résidents pour assurer l'acceptabilité sociale du projet;

CONSIDÉRANT que le projet nécessite un investissement de 120 866.56 \$ et la municipalité demande une aide financière au montant de **20 000 \$** au PSPS 2020-2021 local;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay présente ladite demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021 – volet local.

**8.6 2021:04:103 PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC 2020-2021
MARC GAGNON 4000 \$**

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a approuvé en date du 13 octobre 2020 la programmation 2020-2021 du Programme de Rénovation Québec-Municipalité de Petit-Saguenay (règlement 20-346);

CONSIDÉRANT que Monsieur Marc Gagnon, du 89 rue Dumas a fait une demande d'aide financière pour un projet de rénovation de sa résidence d'un montant total de 94 759.35 \$;

CONSIDÉRANT la commission sur le développement durable et l'aménagement du territoire a étudié ladite demande, selon les modalités du

Programme et de l'argent disponible et recommande l'octroi d'une aide financière de 4000 \$ selon les conditions du volet II-1 du règlement 20-346;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal accorde une aide financière de 4000 \$ à M. Marc Gagnon dans le cadre de la programmation 2020-2021 du Programme de Rénovation Québec-Municipalité de Petit-Saguenay (règlement 20-346);
- QUE** l'aide financière sera remboursée à 50 % par la SHQ.

**8.7 2021:04:104 APPUI PROJET OTJ ACHAT CHAPITEAU ET DEMANDE
AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DU MAMH**

CONSIDÉRANT que l'OTJ de Petit-Saguenay désire faire l'acquisition d'un chapiteau gonflable de 30' x 60' pour l'organisation d'activités extérieures quatre saisons, au coût de 50 242 \$;

CONSIDÉRANT que pour financer le projet l'OTJ fait une demande d'aide financière au *Fonds régions et ruralité – volet 4 (aide financière pour des projets locaux de vitalisation)* du ministère des Affaires municipal et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le projet d'acquisition d'un chapiteau gonflable quatre saisons de l'OTJ de Petit-Saguenay et le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – volet 4 du ministère des Affaires municipal et de l'Habitation.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 CORRESPONDANCE

Eurofins

Certificat d'analyses des eaux usées et d'eau potable

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Relevé de versement pour la période de janvier 2021 au montant de 290.69 \$

CNESST

Transmettant des avis de recalcul du taux personnalisé pour les années 2019, 2020 et 2021, ainsi qu'un chèque de remboursement

MRC du Fjord-du-Saguenay

Transmettant les 3 résolutions autorisant les demandes de la COOP : Demande d'aide financière programme d'aide aux entreprises, demande de conversion du prêt de 50 000 \$ en don, et demande de cautionnement 30 000 \$ Filgo.

MRC du Fjord-du-Saguenay

Transmettant les prévisions budgétaires 2021 adoptées le 25 novembre 2020

Ministère des Affaires municipales

Transmettant un avis de dépôt de 17 018 \$ le 14 mars correspondant à un versement de la subvention de la réfection de l'aréna

Ministère des Affaires municipales

Transmettant un avis de dépôt de 47 680 \$ le 15 mars correspondant au paiement complet de l'aide financière pour le projet PRIMADA des lumières de rues

Municipalité de L'Anse-Saint-Jean

Transmettant une motion de félicitation pour M. Jean-François Houde pour ses services au service d'urbanisme et remerciant la municipalité de Petit-Saguenay qui a rendu cette entraide possible.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Informant que le projet d'aménagement du cœur du village phase 1, n'a pas été retenu pour une aide financière au programme PRIMADA

Ministère des Affaires municipales

Informant que le versement final de 9 496 \$ de l'aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (30 387 \$) sera versé le 31 mars 2021.

Ville de Saguenay

Transmettant une copie signée de l'entente de collaboration pour la gestion des états d'urgences impliquant des navires de croisières.

MRC du Fjord-du-Saguenay

Informant de l'entrée en vigueur du Règlement 21-432 ayant pour objet la création d'un programme d'aide financière pour soutenir le développement durable sur le territoire de la MRC.

Ministère de la Sécurité publique

Informant que monsieur Sébastien Morel est le conseiller en sécurité incendie du MSP affecté à la MRC du Fjord-du-Saguenay

Ministère de l'Emploi et Solidarité sociale

Transmettant un chèque de 901.31 \$ correspondant à la subvention #6 pour la table AD HOC

Ministère de la Sécurité publique

Rappelant de l'importance d'adopter et de mettre à jour régulièrement le plan de sécurité civile

Ministère des Affaires municipales

Informant que le règlement d'emprunt 20-352 (AIRLL) de 430 765 \$ a été approuvé le 26 mars 2021

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Transmettant un avis de dépôt d'un montant de 7875 \$ le 8 avril correspondant au 1^{er} versement de l'aide financière MADA pour la mise à jour de la politique familiale

Hydro-Québec

Informant d'un avis d'interruption planifiée le 11 avril de minuit à 4h00

MRC du Fjord-du-Saguenay

Transmettant les 3 résolutions d'approbation des règlements d'urbanisme 20-349, 20-350 et 20-351 de la municipalité

MRC du Fjord-du-Saguenay

Transmettant la résolution C-21-88 pour la formation d'un comité intermunicipal MADA de suivi des politiques et des plans d'action

10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- o Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- o Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16 h 09, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)

Je, Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2021:04:83 – 2021:04:85 - 2021:04:86 – 2021:04:87 – 2021:04:91 – 2021:04:92 – 2021:04:94 – 2021:04:95 – 2021:04:97 – 2021:04:103.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale

2021:04:19
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 19^e jour du mois d'avril 2021, à 16h00, par visioconférence, à laquelle étaient présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, dir. gén
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Absents : Ginette Côté, conseillère
Emmanuel Tremblay, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Programme d'aide à la voirie locale : dépôt dans le volet accélération pour le chemin Saint-Louis et le chemin des chutes
4. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 16h00 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2021:04:105 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3. 2021:04:106 PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE VOLET
ACCÉLÉRATION : DÉPÔT DU PROJET POUR LE CHEMIN
SAINT-LOUIS ET DES CHUTES**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

➤ l'estimation détaillée du coût des travaux ;

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la municipalité, Mme Lisa Houde Directrice générale et sec. trésorière agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 16 h 05, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale